



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### SÉANCE PUBLIQUE

**PROCÈS-VERBAL** de la cinquante-deuxième assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (la « *Régie* ») tenue le 18 septembre 2024, à 11 h, à la salle Monseigneur-Parent de l'Hôtel Rimouski situé au 225, boulevard René-Lepage Est, à Rimouski, sous la présidence de **M. Michel LAGACÉ**, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup, et à laquelle sont présents :

#### **Présences :**

M. Gérald BEAULIEU

M. Bruno PARADIS, vice-président

M. Bertin DENIS, vice-président

M. Serge PELLETIER

M. Michel LAGACÉ, président

M. Sylvain ROY

M<sup>me</sup> Chantale LAVOIE

#### **À distance :**

M<sup>me</sup> Martine BRUNEAU

#### **Absences :**

M. Francis SAINT-PIERRE

#### **Aussi présents :**

M. Élyes AMMAR, avocat principal

M<sup>me</sup> Lisa ARSENAULT, adjointe exécutive

M<sup>me</sup> Hélène FOREST, directrice financière et trésorière

M. Jean-François THÉRIAULT, directeur général et secrétaire

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024
4. Affaires administratives
  - 4.1. Correspondance
5. Affaires financières
  - 5.1. Liste des comptes payés et à payer au 31 août 2024
  - 5.2. État des résultats et suivi budgétaire au 31 août 2024
  - 5.3. Distribution 2024 aux membres
  - 5.4. Adoption du budget 2025 de la Régie
  - 5.5. Mandat d'audit des états financiers 2024

6. Alliance de l'énergie de l'Est
  - 6.1. Réorganisation des projets retenus au terme des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02
  - 6.2. Résolution des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.
7. Code d'éthique
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Date et lieu de la prochaine assemblée
11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

L'assemblée est ouverte à 9 h 15. Le président, M. Michel LAGACÉ, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

2024-09-18-001 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Michel LAGACÉ, effectue la lecture de l'ordre du jour.

**IL EST RÉSOLU**, sur la proposition de M. Bertin DENIS :

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-09-18-002 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024

Les membres du *Conseil* ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

**IL EST RÉSOLU**, sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024 est adopté tel que lu et présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires administratives

4.1. Correspondance

Les courriels de M. Jean-Paul Roy, propriétaire foncier de la Municipalité de Saint-Modeste, intervenant aux audiences publiques du BAPE de PPAW, sont présentés aux membres du *Conseil*.

## 5. Affaires financières

### 2024-09-18-003 5.1. Liste des comptes payés et à payer au 31 août 2024

La liste des comptes à payer et des comptes pré-autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2024 est remise aux membres du *Conseil*.

**IL EST RÉSOLU**, sur la proposition de M. Bruno PARADIS :

**QUE** la liste des comptes à payer au montant de 2 250,00 \$ et des comptes pré-autorisés au montant de 281 277,32 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2024 est approuvée telle que présentée.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

### 5.2. État des résultats et suivi budgétaire au 31 août 2024

Les états financiers et le suivi budgétaire au 31 août 2024 sont présentés aux membres du *Conseil*.

Aucune proposition n'est formulée.

Le *Conseil* prend acte des informations présentées, sur la proposition de M. Serge PELLETIER.

### 2024-09-18-004 5.3. Distribution 2024 aux membres

La distribution 2024 des excédents aux membres de la *Régie* pour l'année 2024 est présentée par le biais du document « 2024\_Distributions\_RIEBSL » qui est déposé.

**ATTENDU QU'**en date du 18 septembre 2024, une distribution pour l'année 2024 de 5 550 000 \$, soit 555 000 \$ pour chacun des membres incluant le versement au fond régional de développement éolien, est possible;

**IL EST RÉSOLU**, sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU :

**QU'**une distribution aux membres pour un montant de 5 550 000 \$, répartie entre chaque membre tel que prévu à l'entente intermunicipale modifiée et mise à jour relative à la constitution de la *Régie*, est approuvée telle que présentée dans le tableau déposé;

**QUE** la distribution sera effectuée en deux versements dont un premier versement de 4 000 000 \$ qui sera remis aux membres en octobre 2024, et un deuxième versement de 1 550 000 \$ qui sera remis en février 2025.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-09-18-005 5.4. Adoption du budget 2025 de la Régie

La proposition du budget pour l'année 2025 de la *Régie* est présentée.

**IL EST RÉSOLU**, sur la proposition de M. Bruno PARADIS :

**QUE** le budget 2025 de la *Régie* soit transmis pour adoption, tel que présenté, aux MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata, des Basques, de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie, ainsi qu'à la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-09-18-006 5.5. Mandat d'audit des états financiers 2024

**IL EST RÉSOLU**, sur la proposition de M. Serge PELLETIER :

**QUE** Leblanc, Bourque, Arsenault inc., société de comptables professionnels agréés, soit mandatée à titre d'auditeur pour les états financiers 2024 de la *Régie* pour un montant de 15 900 \$ plus taxes et pour réaliser des missions de compilation pour les états financiers 2024 de la Société Roncevaux BSL inc pour un montant de 4 200 \$.

6. Alliance de l'énergie de l'Est

2024-09-18-007 6.1. Réorganisation des projets retenus au terme des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02

**ATTENDU QUE** les amendements ou les projets d'amendement à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.) relatifs aux divers crédits d'impôt pour les énergies propres, notamment en ce qui se rapporte au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, permettent dorénavant de donner plus de certitude aux exploitants de projets d'énergie renouvelable quant aux structures de détention optimales afin de détenir et d'exploiter des parcs éoliens;

**ATTENDU QUE** le véhicule juridique de la société par actions a été retenu comme la structure optimale afin de détenir et d'exploiter les projets de parcs éoliens retenus au terme des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 (les « **Projets A/O 2021** »);

**IL EST RÉSOLU**, sur la proposition de M. Sylvain ROY :

**QUE** la *Régie* prend acte des réorganisations envisagées afin de modifier la structure juridique des *Projets A/O 2021* qui pourront être détenus et exploités par une société par action en lieu et place des sociétés en commandites actuellement constituées à cette fin.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-09-18-008 6.2. Résolution des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Serge PELLETIER :

QUE la signature, par le président de la *Régie*, pour et au nom de la *Régie*, de la résolution des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. dûment soumise aux membres du *Conseil* (la « *Résolution des actionnaires* ») et des documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires*, ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires* sont autorisées et approuvées.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-09-18-009 7. Code d'éthique

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M<sup>me</sup> Chantale LAVOIE :

QUE le *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et des employés de la Régie* (n° 2024-01) est adopté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Affaires diverses

Aucune proposition n'est formulée à ce point.

9. Période de questions

Aucun public n'assiste à la rencontre. Par conséquent, aucune question n'est posée.

10. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière publique du *Conseil* est prévue le 17 décembre 2024, à Rimouski.

11. Levée de l'assemblée

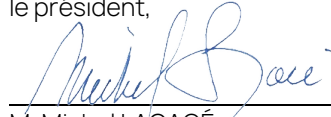
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, sur la proposition de M<sup>me</sup> Chantale LAVOIE.

[Certification à la page suivante]

## CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,



---

M. Michel LAGACÉ

Date : Le 18 décembre 2024

le directeur général et secrétaire,



---

M. Jean-François THÉRIAULT

Date : Le 17 décembre 2024

## ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration : Le 17 décembre 2024